

Paris, le 21 juin 2022

SERVICE DES AFFAIRES MULTILATÉRALES ET DU DÉVELOPPEMENT  
SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE  
BUREAU DES RÈGLES INTERNATIONALES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12  
AFFAIRE SUIVIE PAR : THOMAS BRISSET  
MEL. : THOMAS.BRISSET@DGTRESOR.GOUV.FR  
TELEPHONE : 01.44.87.74.10.

Nico Schmidt

Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Charte de l'énergie

Monsieur,

Par un courriel daté du 22 mai 2022, vous sollicitez, en application de l'article L.311-1 du code des relations entre le public et l'administration, la communication « [...] *des listes de réunions (y compris des réunions en personne, par téléphone ou par téléconférence) avec des représentants d'intérêts pour discuter des propositions de modernisation du traité sur la Charte de l'énergie ; [d]es documents relatifs à ces discussions, y compris les ordres du jour, les notes et procès-verbaux, la liste des participants, les rapports, les prises de position et les briefings ; [de la] [c]orrespondance électronique ou postale en préparation de ces entretiens et ultérieurement* ».

Vous demandez la communication « *de telles interactions [ayant] eu lieu depuis janvier 2020* ».

Vous précisez enfin qu'au sens de votre demande, les représentants d'intérêts doivent être entendus de « *tous les représentants d'intérêts, d'associations professionnelles, de cabinets de conseil en relations publiques/lobbying, de cabinets d'avocats et d'organisations à but non lucratif* ».

Votre demande appelle les éléments de réponse ci-après.

Les services compétents de la Direction générale du Trésor, au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ont participé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à trois réunions relatives aux négociations sur la modernisation du Traité sur la Charte de l'Énergie (ci-après « TCE ») avec des représentants d'intérêts tels que définis ci-dessus :

- 25 mars 2021 : vidéoconférence (à l'invitation de l'Institut Veblen) organisée par l'Institut International pour le Développement Durable (IISD) et Client Earth sur une série de problématiques juridiques liées aux négociations sur la modernisation du TCE (invitation

et ordre du jour en pièce jointe 1). Cette vidéoconférence n'a pas donné lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

- 14 octobre 2021 : vidéoconférence avec Climate Change Counsel dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la jurisprudence arbitrale dans le cadre du TCE. Cette étude (ici) a été finalisée en mars 2022. Cet échange n'a pas donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu.
- 19 octobre 2021 : entretien téléphonique avec l'Institut Veblen et Client Earth au sujet des propositions de l'Union européenne et des Etats membres sur l'exclusion des énergies fossiles de la définition des activités économiques dans le secteur de l'énergie couvertes par le TCE. Cet entretien téléphonique n'a pas donné lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Les services susmentionnés n'ont eu aucune autre interaction avec des représentants d'intérêts au sujet des négociations relatives à la modernisation du TCE.

La présente décision et sa pièce jointe représentent tous les éléments en possession des services susmentionnés permettant de faire droit à votre demande.

Toutefois, si vous estimez devoir la contester, vous pouvez :

- Soit former un recours administratif, qu'il vous appartient de nous adresser ou d'adresser à notre autorité hiérarchique, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision (139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12) ;
- Soit saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (ci-après « CADA »), dans le même délai. La saisine pour avis de la CADA est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)).

En espérant que ces éléments répondront à votre demande, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de nos sincères salutations.

**Le Chef de Bureau**

Thomas BRISSET

DIRECTION GÉNÉRALE  
- Investissements et T.C.E.

Commerce international.

MULTICOM 2

TELEDOC 559